

Déclaration commune de la Grande-Bretagne et de la Nouvelle-Zélande (Wellington, 6 juillet 1961)

Légende: Le 6 juillet 1961, la Grande-Bretagne et la Nouvelle-Zélande publient une déclaration commune dans laquelle elles dressent un aperçu des discussions entre Duncan Sandys, secrétaire d'État britannique pour les relations avec le Commonwealth, et ses homologues néo-zélandais sur les conséquences d'une éventuelle adhésion du Royaume-Uni aux Communautés européennes.

Source: Union de l'Europe occidentale Assemblée-Commission des Affaires générales: L'année politique en Europe Rétrospective 1961. Mai 1962. Paris: Union de l'Europe occidentale Assemblée-Commission des Affaires générales. "Communiqué publié à Wellington à l'issue des conversations entre M. Sandys et le gouvernement néo-zélandais (5 juillet 1961)", p. 40-41.

Copyright: (c) WEU Secretariat General - Secrétariat Général UEO

URL:

http://www.cvce.eu/obj/declaration_commune_de_la_grande_bretagne_et_de_la_nouvelle_zelande_wellington_6_juillet_1961-fr-82af82af-694d-4bcb-a89b-df48199386eb.html



Date de dernière mise à jour: 01/03/2017

Communiqué publié à Wellington à l'issue des conversations entre M. Sandys et le gouvernement néo-zélandais

6 juillet 1961

Le Premier Ministre de Nouvelle-Zélande, M. Holyoake, ainsi que d'autres membres de son gouvernement ont eu, au cours des quatre derniers jours, des entretiens avec M. Duncan Sandys, Secrétaire d'Etat britannique pour les relations avec le Commonwealth.

M. Sandys a expliqué que le gouvernement britannique s'inquiétait des conséquences futures, tant économiques que politiques, d'une division prolongée de l'Europe, et qu'il réexaminait en conséquence ses relations avec la Communauté Economique Européenne. Avant de déterminer son attitude, il recueillait l'opinion des autres gouvernements du Commonwealth.

Les ministres néo-zélandais ont déclaré que, tout en approuvant pleinement l'objectif d'une unité économique et politique en Europe, ils devaient tenir compte des effets de développements possibles sur le bien-être économique de la Nouvelle-Zélande. Ils ont souligné que leur agriculture qui constitue l'industrie néo-zélandaise de base avait été développée pour alimenter le marché britannique, et que l'économie de la Nouvelle-Zélande dépendait essentiellement de la vente sur ce marché de denrées alimentaires à des prix rémunérateurs. Ils ont en conséquence souligné les conséquences graves qu'aurait pour l'économie néo-zélandaise une adhésion éventuelle de la Grande-Bretagne au Marché Commun si celle-ci ne prenait pas de mesures pour protéger les intérêts vitaux de la Nouvelle-Zélande.

M. Sandys leur a assuré que le gouvernement britannique comprenait pleinement combien l'agriculture néo-zélandaise dépendait du marché britannique. La Nouvelle-Zélande pourrait en tout cas avoir à l'avenir des difficultés à trouver des débouchés pour sa production agricole croissante. Le marché britannique n'était pas illimité.

M. Sandys a déclaré que le gouvernement britannique n'avait encore pris aucune décision sur la question de savoir s'il entamerait ou non des négociations sur son adhésion au Marché Commun et qu'il ne le ferait pas avant d'avoir étudié d'une manière approfondie l'opinion de tous les pays du Commonwealth. Il a souligné qu'au cours de telles négociations, le gouvernement britannique s'efforcerait d'obtenir des dispositions spéciales destinées à protéger les intérêts vitaux de la Nouvelle-Zélande, et que la Grande-Bretagne ne s'estimerait pas en mesure d'adhérer à la C.E.E. avant d'avoir obtenu de telles dispositions.

Les ministres néo-zélandais n'ont pas caché qu'ils ne pouvaient à ce stade entrevoir aucune manière de protéger efficacement les intérêts vitaux de la Nouvelle-Zélande, en dehors du maintien sans restriction de l'entrée en franchise. M. Sandys a expliqué la difficulté de concilier, avec le concept du Marché commun, une entrée sans restriction et en franchise de toutes les exportations de la Nouvelle-Zélande en Grande-Bretagne, et il a déclaré qu'il pourrait par conséquent être nécessaire d'étudier, au cours de ces négociations, d'autres méthodes qui permettraient de découvrir des débouchés comparables pour les exportations de la Nouvelle-Zélande. Les ministres néo-zélandais ont déclaré que tout en maintenant les opinions qu'ils avaient exprimées, ils étaient disposés à examiner, pour la protection des intérêts néo-zélandais, toute autre méthode qui pourrait se faire jour au cours des négociations. Dans l'attente de propositions spécifiques, ils devraient naturellement réserver leur position.

M. Sandys a donné l'assurance que si la Grande-Bretagne entamait des négociations avec la Communauté Economique Européenne, le gouvernement néo-zélandais ainsi que les autres gouvernements du Commonwealth seraient étroitement consultés, et que des dispositions seraient prises pour que les résultats en soient minutieusement examinés avant que le gouvernement britannique décide de se joindre à la Communauté Economique Européenne.

Les ministres néo-zélandais se sont félicités des assurances que leur donnait M. Sandys, à savoir que le gouvernement de la Nouvelle-Zélande serait étroitement consulté avant et pendant toute négociation ; qu'au cours de ces négociations, le gouvernement britannique s'efforcerait d'obtenir des dispositions spéciales

destinées à protéger les intérêts vitaux de la Nouvelle-Zélande ; que la Grande-Bretagne ne s'estimerait pas en mesure d'adhérer à la Communauté Economique Européenne à moins d'avoir obtenu de telles dispositions et que les résultats de ces éventuelles négociations seraient examinés minutieusement avec le gouvernement néo-zélandais avant que le gouvernement britannique décide de se joindre à la Communauté Economique Européenne.

A la lumière de ces assurances, les ministres néo-zélandais ont informé M. Sandys qu'ils comprendraient que le gouvernement britannique décide, après avoir pris en considération les points de vue des pays du Commonwealth, d'entamer des négociations avec la Communauté Economique Européenne. Dans cette éventualité, la Nouvelle-Zélande serait prête à participer aux consultations ultérieurement envisagées.